



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 10 mars 2014.

PV du CA du 22 février 2014 (après AG statutaire 2014).

Ca tenu dans les locaux du Cercle de Liège (LIE) ... Plaine des sports de Cointe, Rue de Bourgogne à 4000 Liège.

Corrigé le 00-00-2014 suivant les remarques reçues

Présents : Vincent Vandervelden, Francine Hanique, Erik De Bevere, , Philippe Estievenart, Pascale Langlois, Wivinne Thiroit, Pierre Van Wallendael, Eric de Ryckere, Guy Delcominette et Yves Souply.
Marc Ronsse (Directeur technique) et Léon Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés :

Absents : Bernard Florent, Marika Palasti et Henri Willems.

Ouverture de séance : 16h00

ORDRE DU JOUR : PV = 03 pages

Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance.

1. Débriefing de l'AG :

L'assemblée générale s'est déroulée de manière plus que satisfaisante.

Le choix du Président de permettre aux membres présents de poser leurs questions à propos de l'après "Championnat de Belgique" s'est avéré être le bon.

La séance qui c'est déroulée de manière sereine à permis de prendre la température de l'ambiance générale au sein de la LFBTA à la suite de l'évènement malheureux. Elle à également permis d'informer les membres sur les actions autorisées pour sévir en fonction des responsabilités constatées.

1. Proposition de rajeunissement du site de la L.F.B.T.A. par un membre :

Nicolas Schommers présente un premier jet de son travail de rajeunissement du site.

Rappel de la décision prise par le CA le 17 janvier 2014 ... extrait du PV :

Le Président a reçu une proposition émanant d'un archer actif au sein de la LFBTA..Celui-ci propose de rajeunir (bénévolement) le site de l'association.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité des présents, de l'encadrer dans la réalisation de la démarche sous condition de recevoir l'aval du webmaster en titre (maintenu dans sa fonction).

Le travail sera réalisé en collaboration avec les personnes habilitées à installer des infos sur le site.

A savoir : La Secrétaire générale, l'Administrateur responsable de l'Arbitrage et le Directeur technique.

2. Suite à donné aux annulations des deux Championnats de Belgique en salle 2014 :

A la demande des administrateurs HBL de la RBA, une réunion LFBTA / HBL est programmée le mercredi 26 février pour s'entendre sur la suite à donner aux annulations des deux championnats de Belgique en salle 2014.

Championnat de Belgique en salle 2014 des jeunes :

L'organisation a une très large part de responsabilités dans l'annulation du Championnat de Belgique en salle des Jeunes.

Le "programme des résultats" utilisé était mal adapté et la manière de travailler non performante.

Championnat de Belgique en salle 2014 des adultes :

La Secrétaire générale ayant fait appel au programme utilisé par son cercle et à son concepteur pour permettre l'utilisation de celui-ci lors du Championnat des adultes, le Championnat se déroulait sans incident, la gestion des résultats étant assurée sous la responsabilité d'une équipe LFBTA jusqu'à l'attitude déplorable de certains arbitres du jour.

Pour Rappel lors de l'acceptation de la candidature de ABA pour cette organisation, le CA s'est souvenu des soucis rencontrés lors de l'organisation (par le cercle) du Championnat de Belgique des Jeunes 2012 (fin des hostilités à 23h00) ainsi que de ceux rencontrés lors de son organisation 50-30 et 2x25m de 2013.

Le CA avait alors décidé que des représentants de la LFBTA seraient envoyés pour veiller à ce que tous soit prêt pour permettre le bon déroulement de la compétition.

Un directeur technique de-u tir avait été désigné ... mais comment imaginer préalablement le couac du programme alors que l'organisateur affirmait que son programme était prêt, que les essais étaient concluants.

3. Vote de confiance en faveur de Directeur technique :

Un vote de confiance est organisé au sein du CA (administrateurs et délégués) à propos de l'indice de satisfaction vis à vis du travail accompli par le Directeur technique. Le vote est organisé à la demande de celui-ci.

Résultat du vote réalisé à bulletin secret :

Le Conseil d'administration étendu aux délégués des provinces accorde, à l'unanimité des présents, sa confiance au Directeur technique.

4. Projet de modification du R.O.I. de la L.F.B.T.A. :

Le CA demande que soit intégré au R.O.I. qui est en rédaction, une modification aux articles 4.1.3, 4.1.5 et 4.1.7.

Modification qui précise le nombre d'absence entraînant automatiquement une sanction.

Sanction qui doivent également être précisées par un article dans le R.O.I..

Pour rappel : extraits des articles concernés :

Art 4.1.3 : L'Administrateur qui ne remplirait pas correctement ses fonctions au sein du Conseil d'administration par suite d'absences fréquentes

Art 4.1.5 : Le délégué provincial qui n'assure pas ses charges telles qu'elles sont définies à l'art. 4.1.4 du présent R.O.I. par suite d'absences fréquentes,

Art 4.1.7 : Le délégué tir nature qui n'assure pas ses charges telles qu'elles sont définies à l'art. 4.1.6 du présent R.O.I. par suite d'absences fréquentes,

Le présent Procès Verbal sera considéré comme accepté par les administrateurs et délégués provinciaux présents lors du Conseil d'administration dont il est question à daté du 15ème jour calendrier de l'envoi de celui-ci pour lecture et remarques éventuelles.

Rédaction du conseil secrétaire administratif

Pour le Conseil d'administration

Vincent Vandervelden
Président

Francine Hanique
Secrétaire générale